

PROGRAMME

Les actions en justice ouvertes au syndicat des copropriétaires

REF : COP-067

CONTEXTE :

L'objectif est d'informer les stagiaires sur les règles à respecter dans le cadre de la mise en œuvre des procédures au nom du syndicat des copropriétaires afin que l'action soit recevable. L'objectif est par ailleurs de déterminer quelles actions le syndicat des copropriétaires est fondé à mettre en œuvre.

Les textes :

- Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 ;
- Décret n°67-223 du 17 mars 1967 ;
- Code de procédure civile ;
- Jurisprudence applicable.

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/pMVH>

Durée

4.00 heures (jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de mettre en œuvre toute procédure au nom du syndicat des copropriétaires et défendre aux actions initiées à son encontre.

Contenu de la formation

- 1. Propos liminaires :
 - Objet du syndicat des copropriétaires ;
 - Mission de sauvegarde des intérêts du syndicat des copropriétaires ;
 - Obligation générale d'information du syndic sur les procédures en cours.
- Nature des actions que le syndicat des copropriétaires peut exercer :
 - Défense des parties communes ;
 - Défense du règlement de copropriété ;
 - Recouvrement de créances.
- Habilitation du syndic à agir en justice au nom du syndicat des copropriétaires :
 - Habilitation légale ;
 - Habilitation par l'assemblée générale des copropriétaires (régularité de l'habilitation) ;
 - Régularisation de l'habilitation ;
 - Demande de reconventionnelle ;
 - Exercice des voies de recours ;
 - Exercice des voies d'exécution.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



Profils des apprenants

- Avocat, juriste, gestionnaire de biens.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)